

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal

Séance tenue le 7 août 2002

Numéro de la résolution CE02 1386

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve »;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1021362043
40.041

.. Signé par Jacqueline LEDUC / MONTREAL le 2002.08.13 14:44:26, en fonction de /MONTREAL

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière